

DEPARTEMENT DU NORD
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MUTIPLES
S.I.G.A.L
" SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS "

**Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical
du Mercredi 22 Janvier 2025 à 18H30 au Bureau de Piste de l'aérodrome**

Le Comité s'est réuni au Bureau de Piste de l'aérodrome le mercredi 22 janvier 2025 à 18H30 pour examiner les questions à l'ordre du jour reprises ci-dessous, qui a été affiché au siège du SIGAL du 08 janvier 2025 au 23 janvier 2025 :

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 13 Décembre 2024

Finances

- 25-01-01 - Subvention à l'association Nord BMX Club
- 25-01-02 - Subvention à l'association Flandre Radio Modélisme
- 25-01-03 - Budget Primitif 2025

Animations

- 25-01-04 - Journées Portes Ouvertes : Tarifs Droit de place

Questions diverses

<u>Etaient présents :</u>	MM. Patrick DELEBARRE, Sébastien BROGNIART, Bernard GERARD MM. Miguel BEADES, Pierre-Jean ANDRAL, Jérôme MATHIEU, MM. Martin LEPOUTRE, Jean-Philippe PROUVOST, Louis LUTUN Mmes Françoise GOUBE, Michèle VANHOUTTE, Marie-Paule LEPERS
<u>Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :</u>	M. Dominique LEGRAND ayant donné pouvoir à M. BROGNIART M. Pierre VERLEY ayant donné pouvoir à Mme GOUBE
<u>Etait absent excusé :</u>	M. Jean-Louis MUNCH
<u>Etait Absente :</u>	Mme Nathalie HERBAUX
<u>Participaient également à la réunion :</u>	MM. Frédéric DEFRESNE et Xavier VERITE, Mmes Séverine VANCORTENBOSCH et Marie DHAENENS

- M. Jérôme MATHIEU est désigné comme secrétaire de séance.
Le Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

- **Les délibérations 25-01-01 et 25-01-04 ont été adoptées à l'unanimité.** A noter en ce qui concerne :

- la délibération n°25-01-01:

M. LEGRAND a rencontré le Président et la Trésorière du Nord BMX Club.

L'association a déposé une demande de subvention dont le montant a été doublé par rapport à 2024.

Or il apparaît que le club a une réserve bancaire de 29 000 €.

Le Président du club souhaiterait couvrir la totalité de la piste de BMX, pour développer le club et lui donner un plus grand rayonnement.

Les élus du comité syndical attribuent une subvention de fonctionnement de 10 000 € pour l'année 2024.

- **La délibération 25-01-02 est retirée de l'ordre du jour.** En effet, l'association Flandre Radio Modélisme avait déposé une demande de subvention pour combler le déficit de la compétition internationale organisée en mai 2024. Or FRM a une réserve bancaire de 38 000€, qui paraît démesurée sachant qu'elle n'a pas de charges salariales. Les élus du Comité Syndical ont donc émis un avis défavorable à la demande de subvention.

L'association a fait part de ses difficultés quant à l'accès dégradé par le Chemin des Boudins (la commune de Wambrechies avait remis du ternaie l'année dernière, mais le passage des engins agricoles a recréé des ornières) et le manque d'électricité au niveau de leurs locaux.

Le SIGAL avait établi des devis pour l'amenée de réseau en 2024. Tout d'abord, un devis ENEDIS pour l'amenée du réseau jusqu'en limite de propriété s'élève à 14 784€TTC, puis du compteur jusqu'au local pour un montant de 33 150€TTC. Le SIGAL a alerté l'association FRM de la nécessité de remettre aux normes les installations dans le local par une société afin d'obtenir un consuel. De plus, au vu de la distance entre le compteur et les installations (230 mètres linéaires), il y aurait une perte de charge importante.

Le SIGAL relancera une étude à ce sujet en demandant à ENEDIS de partir du terrain des gens du voyage. Une étude sera faite également pour l'installation de panneaux solaires ou d'éoliennes.

- **Budget Primitif 2025**

Le budget primitif ne reprend pas les résultats de l'exercice 2024. Il atteint un volume global de 655 651€, dont 300 051 € en investissement et 355 600 € en fonctionnement.

M. BROGNIART intervient sur le retrait de la subvention de la ville de Bondues qui faisait suite au protocole d'accord signé entre MM. JANSSENS et DELEBARRE le 15 juin 2017, dans lequel le SIGAL s'engageait à accepter la recette.

Il fait valoir que cette décision du conseil municipal de Bondues prive le SIGAL d'une recette qui va limiter les capacités futures du SIGAL.

Il est rappelé à cet égard :

- que le principal projet du SIGAL est la rénovation du Bureau de Piste financée par les réserves propres du syndicat et un emprunt.

- que l'aménagement du Chemin des Perdrix et du parking à l'entrée de l'aérodrome seront financés par la MEL (Portes des Belles Terres).

- que les Usagers de l'aérodrome, qui participent à son animation, sont amenés à solliciter le SIGAL pour les aider à financer leurs projets (BMX, Beach Volley, clubs aéronautiques...)

- que pour l'année 2024, le Budget proposé s'équilibre sans l'apport de la subvention.

Ce constat des besoins étant fait, et eu égard au fait que la commune de Bondues est la seule des 4 communes à bénéficier des taxes foncières sur l'emprise du SIGAL, M. DELEBARRE propose,

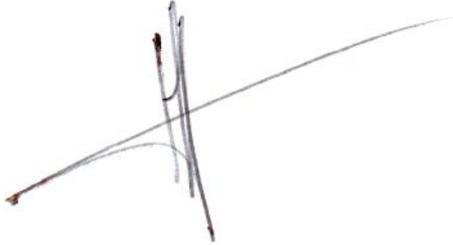
après échange et discussions, que le calcul de répartition des contributions communales soit revu et que la contribution de Bondues tienne compte de cet avantage financier.

Le Budget est voté sous réserve de revoir le calcul de la répartition des contributions communales tel qu'indiqué ci-dessus. La délibération est adoptée avec 9 pour et 4 abstentions (MM. Brogniart, Lutun, Prouvost et Mme Vanhoutte).

Un rendez-vous des 4 Maires sera organisé avant le prochain comité syndical prévu le 07 Mars 2025.

Fait à BONDUES, le 24 Janvier 2025

Le Secrétaire



Le Président

